



Réservé au bureau

Date :

- Renouvellement inscription
- Décharge
- Paiement
- CM

BULLETIN D'INSCRIPTION 2020/2021

NOM :

PRENOM :

Date de Naissance :

NOM DES PARENTS *pour les mineurs si différent* :

Adresse :

Code Postal : **Commune :**

Tél fixe : .../.../.../.../... **Tél Portable :** .../.../.../.../...

Adresse Mail :

Personne à prévenir en cas d'Urgences : **Tél :** .../.../.../.../...

Nom du médecin traitant : **Tél :** .../.../.../.../...

Allergie Alimentaire et Médicamenteuse :

.....

CHOIX DES COURS ET COTISATION ANNUELLE :

Choix et Nombre de Cours par Semaine :

- 1 Cours.....140€
- 2 Cours.....180€
- 3 Cours.....200€
- Full Pass.....250€

+ Assurance Obligatoire 10€

Moyen de paiement :

(Entourez votre choix)

Chèque ou Espèce

1^{er}

2^{ème}

3^{ème}

(Chèque ou espèce)

Chèque

Chèque

..... €

..... €

..... €

Votre bulletin d'adhésion doit être accompagné

DECHARGE DE RESPONSABILITE

(A remplir par tous, et par un responsable légal pour les mineurs)

Je soussigné(e)

Représentant légal de

- Déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur ci-joint, j'en accepte les conditions et m'engage à le respecter.
- Déclare ne pas avoir de contre-indication à la pratique du sport, et m'engage à fournir (dans le mois qui suit ma préinscription), mon certificat médical de non contre-indication au(x) sport(s) choisi.
- Déclare décharger toute responsabilité Le Club 5, concernant les blessures et dommages matériels et corporels occasionnés subis par moi ou mon enfant, en cas de vol, ou perte de biens ainsi que toute dégradation des sites pouvant lui être imputées.
- Déclare décharger toute responsabilité Le Club 5 en cas d'incident ou d'accident en dehors de l'enceinte de la salle et hors horaires de cours. *Je suis responsable en tant que parents ou représentant légal en dehors des horaires de danse. Je m'engage à vérifier la présence de l'instructeur dans la salle en début de séance.*
- Déclare autoriser tout médecin à pratiquer ou faire pratiquer toute intervention médicale et/ou chirurgicale en cas d'urgence et/ou prescrire un traitement rendu nécessaire par mon état de santé ou celui de mon enfant.
- Donne au Club 5 l'autorisation de reproduire, de représenter, et d'adapter les photographies et les films sur lesquels figure l'enfant ou l'adulte cité ci-dessus, pris au cours de l'année sportive.

(Entourer la réponse)

Oui

Non

Ces photographies ou films pourront être exploités et utilisés sur tout support papier, CD, ou tout Support numérique ou audiovisuel publié par le Club 5.

Fait à : Le.....

Signature Précédée de la mention

« Lu et approuvée »

DOCUMENTS À CONSERVER PAR L'ADHERENT

Règlement intérieur

Article 1 – Inscriptions

Une inscription est faite pour une année. Il n'y a pas de remboursement en cas d'abandon. Tous les tarifs sont établis pour une année scolaire (septembre à juin incluant ou non des congés, ponts, jours fériés).

Article 2 – Assurance

Tout élève inscrit au Club 5 est assuré par SAS ENTRE NOUS pour la structure d'accueil et l'équipement.

Article 3 – Certificat médical

Pour toute personne inscrite, vous devez nous transmettre, un certificat médical de non contre-indication à la pratique du ou des sports choisis. En cas d'inaptitude pendant l'année, vous devez nous fournir un certificat de contre-indication sportive rédigé par votre médecin, si vous souhaitez obtenir le remboursement du reste de l'année.

Article 4 – Conditions de règlement

Les cours de Fitness sont à régler bon ANCV, en espèce ou par chèque à l'inscription à l'ordre de SAS ENTRE NOUS possibilité de paiement en plusieurs fois uniquement par chèque. Les prélèvements de vos chèques seront en Octobre, Novembre et Décembre 2020. Vous avez le droit à un cours d'essai pour faire votre choix.

Article 5 – Les cours

Les cours sont tenus d'être pris régulièrement. Si un cours ne devait pas avoir lieu, vous en seriez informés par Mail et/ou notre page Facebook et/ou affichage sur la porte de la salle avant le début du cours.

Article 6 – Tenue et matériel

Chaque adhérent doit avoir une tenue adaptée pour le sport, une paire de chaussures de rechange et une bouteille d'eau.

Article 7 – Droit à l'image

Sauf opposition écrite de votre part, Le club 5 se réserve le droit d'utiliser à des fins pédagogiques, publicitaires ou commerciales, l'image de vous ou votre enfant en situation d'activité sportive.

Article 8– Responsabilité

Le Club 5 se dégage de toute responsabilité en cas d'incident ou d'accident en dehors de l'enceinte de la salle de danse et hors des horaires de sport. Le Club 5 décline toute responsabilité, concernant les blessures et dommages matériels et corporels occasionnés ou subis, mais aussi en cas de vol, ou de perte de biens ainsi que toute dégradation des sites pouvant lui être imputées.

Article 9 – Encadrement jeunes

Tout mineur reste sous la responsabilité du ou des parents ou représentant légal en dehors des horaires de sport. Il est demandé aux parents de vérifier la présence de l'instructeur de sport dans la salle en début de séance.

Article 10 – COVID 19

Toutes nos activités sont assurées avec le protocole sanitaire adapté. Durant cette Période le port du masque est obligatoire dès l'entrée dans la salle (sauf pendant le cours). Du gel hydroalcoolique est à votre disposition et obligatoire, les vestiaires resteront fermés, et les marquages au sol sont à respecter pendant les cours.